

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Trisélec Lille sur la commune principale de l'AIOT 3ème et 4ème avenue du port fluvial 59000 LILLE.

La référence de votre dossier est A-3-CFEEH6AY et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/07/2023 à 12h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **38439245200031**

Raison sociale **TRISELEC**

Forme juridique **SPL**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE HALLUIN

59250 HALLUIN

Signataire

Qualité : **Directrice générale**

Référent

Fonction : **Responsable Qualité Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Trisélec Lille**

Description des activités :

Le site a une activité de tri des déchets valorisables (papiers, cartons, plastiques, métaux, verre). Le centre de tri de Lille Loos est exploité depuis le 24 septembre 2007 par Triselec, date de mise en service du process pour le compte de la Métropole Européenne de Lille, maître d'ouvrage. Il est conçu pour une capacité nominale de 60 000 tonnes par an. La présente déclaration porte sur la régularisation de l'activité de traitement de verre. La capacité de l'activité est de 41,5 kW (ou 88,5 kW).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

3ème et 4ème avenue du port fluvial

59000 LILLE

X : 701437

Y : 7058389

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- **59120 LOOS**

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|----------|--|---|--------|---|
| 2515 | 2515-2-b | Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes | Puissance maximale 41.5 kW ^D | | oCrible multiponts : 15kW o Balistique 1 : 16 kW o Balistique 2 : 16 KW o Crible « glassbreaker » : 7.5 kw o Crible Flip Flop : 4 kW o Crible Wallair : 30 kW Total de 41.5KM |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets et refus (ordures ménagères non recyclables) issus de l'exploitation sont envoyés au Centre de Valorisation Energétique d'Halluin. Les Matériaux triés sont envoyés vers filières de recyclage

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Nous disposons d'une réserve interne avec un bassin enterré de 378 m3 et 2 poteaux incendie internes de 178m3/h et de 160m3/h (mesures 2022) et de 120 et 124m3/h en simultané (mesure 2023)**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

- Extincteurs, - Robinets d'incendie armés, - Détection incendie (sur passage murs coupe-feu et machines à risques - Extinction automatique incendie par sprinklage généralisé.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PC1_Plan_situation-aveccompression.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PC2_Plan_masse1.pdf

Modification des prescriptions applicables :

10199-EXE_VUE_DE_DESSUS_2023-03-15.pdf